

officiants, par des prescriptions formelles : elle doit avoir un sens bien déterminé, et cela n'est possible qu'avec le respect des traditions locales et la répression des nouveautés. En cela, comme dans la liturgie, le diocèse de Lyon constituait une exception remarquable; je l'avais indiqué dans un essai précédent, en disant :

« La sonnerie à Lyon, a un caractère approprié à ce qu'elle annonce, dolente pour les offices mortuaires, majestueuse pour les fêtes majeures, gaie pour les circonstances où l'Église se réjouit, etc. »

M. Joseph Bard avait avancé que S. E. le cardinal de Bonald était dans l'intention de changer la sonnerie lyonnaise, sous le prétexte qu'elle ressemblait à une sonnerie de campagne. Malgré l'autorité de M. Bard, je crois que Mgr de Bonald était trop instruit, d'un goût trop délicat, et trop en garde contre les opinions indécises de notre époque pour y avoir même songé, et en supposant de sa part l'envie de faire une concession aux modes nouvelles, il eût été retenu par la crainte de contrister les fidèles de son diocèse. Au reste, la sonnerie et les lois qui pourraient la régir étaient du ressort du chapitre, de même que le soin de maintenir la liturgie.

Des trois églises composant la primatiale, avant la révolution, celle de Saint-Jean avait seule des cloches; il n'y en avait ni à Sainte-Croix ni à Saint-Étienne, et leur clergé s'adressait au doyen du chapitre lorsqu'il avait besoin de les employer <sup>1</sup>.

On lit dans un récit du passage des esclaves rachetés à Alger par les RR. PP. de la Merci (Lyon, 12 septembre 1785) qu'à l'entrée de la procession à la Primatiale « la grosse cloche sonnoit, d'après les ordres de MM. les chanoines de l'église, comtes de Lyon ».

La bibliothèque de Lyon possède un curieux manuscrit venant de la collection de M. Coste, sur ce point du cérémonial, sur le luminaire employé dans l'église <sup>2</sup>, et sur d'autres sujets. Ce manuscrit a pour titre : *Ordre observé en l'église de Lyon pour la*

<sup>1</sup> Voir le mémoire pour les comtes de Lyon, contre les Custodes de Sainte-Croix, 1746.

<sup>2</sup> Le luminaire aussi a été modifié depuis la révolution, par la force des choses, et dans ces derniers temps par un zèle fort louable au fond, mais empreint de l'amour des futilités et de la recherche de l'effet théâtral.